



## COMPTE-RENDU COMITÉ SYNDICAL ORDINAIRE

### Mercredi 6 octobre 2021 à 20h

Membres présents	
• Dans la salle	<b>18</b>
• À distance	<b>10</b>
En exercice	<b>42</b>
Votants	<b>28</b>

Date de convocation	21/09/2021
Date d'affichage	21/09/2021

#### Présents :

- Dans la salle : CAILLIEZ Bruno – BRUN Yves – PAMART Laure – LEDOUX Bernard – MONTEFUSCO Danielle – TROUILLET Cyril – HERMET Geneviève – ANDRE Daniel – MANIN Benoît – IGRAS Pierre – IGRAS Mathieu – FERON Didier – MARTIN Marylène – COUVRET Hervé – WIART Jacques – DEGRYSE Alain – BLOTTIERE Daniel – MASCRET René -.
- A distance : DAULLE Florence – RICBOURG Marion – LELIEVRE Eric – BAVOIL Fabrice - SPILLEBOUT Karine – PARUCH Maxime – ALVES DE OLIVEIRA Françoise – SOARES Régis DRIGNY Jean-François – DE LA CROIX VAUBOIS Loïc

**Excusés** : Néant

#### Procurations :

- Néant

L'an deux mille vingt et un, le six octobre à vingt heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Neuville-sur-Ailette, ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno CAILLIEZ.

A été désignée secrétaire de séance. : Mme Laure PAMART

Le quorum étant atteint, M. Bruno CAILLIEZ, Président du Syndicat ouvre la séance.

## **- Modalités de réunion à distance [DELIB 2021\_17]**

Le Président présente les modalités de réunion à distance conformément aux indications reçues de la préfecture pour respecter les consignes sanitaires suite à la COVID-19. (art.6.V) et telles qu'appliquées lors de la réunion du Conseil Syndical du 22 avril 2021.

Un enregistrement numérique de la réunion est réalisé et sera conservé au Syndicat.

*→ Les membres présents dans la salle et en visioconférence valident à l'unanimité les conditions présentées.*

## **- Présentation et approbation du rapport d'activité du délégataire SAUR [DELIB 2021\_18]**

Le rapport d'activité 2020 du délégataire SAUR est présenté par M. Picard.

L'année 2020 a été fortement marquée par le COVID, notamment au niveau de la consommation d'eau du Center Parcs en forte baisse. Cette baisse est cependant compensée par l'arrivée d'Athies-sous-Laon et de Lor dans le Syndicat, dont le total de consommation d'eau en 2020 a ainsi été relativement équivalent à celui de 2019.

Les membres présents ont pu poser leurs questions à M. Picard, puis M. Cailliez, Président, a proposé d'approuver le rapport tel qu'il a été présenté.

*→ Ce rapport est approuvé à l'unanimité.*

## **- Modification budgétaire pour travaux de remplacement de conduites en plomb [DELIB 2021\_19]**

Pour continuer et accélérer le remplacement des conduites en plomb, M. Cailliez, Président, propose d'engager une enveloppe de 30 000 €.

Cette somme serait ainsi sortie du compte du budget 023 de fonctionnement, pour être attribuée au compte 2315 du budget d'investissement.

*→ Cette modification budgétaire est adoptée à l'unanimité*

- **Autorisation de signature du Président pour convention de rétrocession de réseau – projet de lotissement M. Meunier à Athies-sous-Laon [DELIB 2021\_20]**

M. Brun, Maire d'Athies-sous-Laon expose le projet de création d'un lotissement rue Ferrat à Athies-sous-Laon. (12 lots dont 11 destinés à la construction de bâtiments d'habitation et 1 lot voirie) par M. Michel Meunier.

Cet aménageur a sollicité la commune afin que les équipements à vocation communale soient intégrés au domaine public. Une convention avec la communauté d'agglomération du pays de Laon a déjà été signée.

Le SMECD étant compétent en matière de distribution de l'eau potable sur la commune d'Athies-sous Laon, il lui revient d'accepter et de fixer les conditions de cette rétrocession, uniquement pour les réseaux et ouvrages de distribution de l'eau potable par le biais d'une convention dont le projet est présenté.

*→ La convention proposée est adoptée à l'unanimité. Les membres autorisent le Président du Syndicat à la signer et approuvent la rétrocession des équipements à vocation communale.*

- **Délégation d'attribution du conseil syndical au Président et Vice-Présidents pour disposer de la capacité à ester en justice au nom du syndicat [DELIB 2021\_21]**

Les assurances demandent désormais systématiquement le dépôt d'une plainte en cas de vol, dégradations ou autres actes de malveillance, pour déclencher les indemnisations.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Syndical de déléguer l'attribution au Président et Vice-Président - conformément au 16° de l'article L.2122.22 - pour disposer de la capacité à ester en justice au nom du syndicat pour procéder au dépôt d'une plainte au nom de celui-ci.

*→ Cette délégation est adoptée à l'unanimité.*

- **Questions diverses**

M. Cailliez, Président, expose le projet de raccordement du **Château de Breuil** (situé sur la Commune de Bruyères-et-Montbérault) au réseau d'eau potable. Pour cela une intervention doit être faite sur la canalisation longeant la D516, propriété du Syndicat. C'est l'entreprise NOREADE, délégataire pour la commune de Bruyère-et-Montbérault qui procédera au raccordement – en accord avec notre délégataire SAUR.

La sécurisation de notre réseau est également évoquée. En effet nous disposons d'un seul puit de captage à Athies-sous-Laon, ce qui a été relevé par l'ARS qui demande (depuis les travaux de Center Parcs en 2007) la réalisation d'un second puit de captage.

Nous disposons tout de même d'un bouclage avec le réseau de Laon, mais cela serait insuffisant pour alimenter tout le Syndicat. Nous pourrions aussi bénéficier un bouclage avec le syndicat de Parfondru.

Il y'a déjà eu des études menées par la Mairie d'Athies-sous-Laon pour refaire un puit de captage en forêt de Samoussy. Nous allons relancer ce projet prochainement car nous pourrions bénéficier d'aides et de subventions dans le cadre du Plan de Relance (grâce au département et à l'agence de l'eau).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Fait en séance, les jours, mois et ans susdits, et ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Le Président,  
Bruno CAILLIEZ